

## **Communiqué de Presse**

### **SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

#### **APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOTUVER**

#### **Objet**

L'article 38 (nouveau) du règlement général de la Bourse impose aux sociétés cotées sur le marché principal l'obligation de désigner au sein de leur conseil d'administration durant la période de séjour de leurs titres sur le marché principal, un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société SOTUVER informe ses actionnaires minoritaires que la désignation d'un administrateur les représentant pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027 au sein du Conseil d'Administration de la société aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Générale Elective réservée aux actionnaires minoritaires.

Le candidat désigné par l'assemblée électorale sera soumis à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires personnes physiques détenant individuellement au plus 0.5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

#### **Critères d'éligibilité :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Le candidat doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Une attestation qui prouve une participation n'atteignant pas les 0.5 % soit 196 272 actions dans le capital social ;
- Le candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec

la société concernée, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, les membres du conseil de surveillance ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :

\*Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société SOTUVER,

\* Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la société SOTUVER.

- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général- Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la SOTUVER est directement ou indirectement Administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général-Adjoint, de la SOTUVER (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

\*Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou salarié de la société SOTUVER,

\* Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la société SOTUVER.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.

- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou Président du directoire ou Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SOTUVER ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Tout candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et ce, dans le domaine de la gestion d'entreprises

**Constitution du dossier :**

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la SOTUVER présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature (**Annexe 1**) ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (**Annexe 2**) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Une attestation de situation fiscale.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Une attestation de propriété des actions détenues délivrées par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de la SOTUVER.

#### **Dépôt de candidatures :**

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER» et portant la mention  
« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein de Conseil d'Administration de la SOTUVER ».  
Cette enveloppe doit être : soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société au plus tard le **16 Juin 2025 à 16h30**, soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société sise au Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan au plus tard le **16 Juin 2025** (le cachet de la poste faisant foi).
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

#### **Processus de désignation du représentant des actionnaires minoritaires :**

- Dès la clôture de l'appel à candidature, la SOTUVER transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- La SOTUVER convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale dans un délai maximum de 10 jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature.
- L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et sur le site web de la BVMT au moins vingt-et-un jours (21) avant la tenue de l'assemblée électorale.
- La SOTUVER doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

- Nom et Prénom : .....
- N° CIN : .....
- Adresse : .....
- Téléphone : Fixe ..... GSM .....
- Email : .....
- Profession/Activité : .....
- Formation académique du candidat :  
.....  
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine : .....  
.....  
.....

Signature légalisée

## Annexe 2

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné : .....

- Nom & Prénom : .....

- N° CIN : .....

- Adresse : .....

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES

« SOTUVER » déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016, ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;**
- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature**
- **Que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes**

Signature légalisée